

Sujet : RE: Rapport de diagnostic DA2024.155.R1 Route de Genève 11, 1260

Nyon_v1.0

De : "g.houpert@ecotoxic.ch" <g.houpert@ecotoxic.ch>

Date : 13.12.2024, 17:24

Pour : SEControles <mail@ecotoxic.ch>, Orestis Zacharakis <orestis.zacharakis@bernardi-bongard.ch>, "architecture@bernardi-bongard.ch" <architecture@bernardi-bongard.ch>.

Bonjour Monsieur,

Conformément à votre demande, je vous prie de bien vouloir trouver en annexe notre rapport concernant le dossier cité en marge.

Tout en restant à votre entière disposition pour tout complément d'information que vous pourriez désirer.

Je vous remercie de la confiance que vous nous avez témoigné lors la gestion de ce dossier.

Je vous prie d'agréer, l'expression de mes meilleures salutations.

Sébastien Dupraz

Responsable technique

Ecotoxic Sàrl

Route de St-Cergue 309 - 1260 Nyon

mail@ecotoxic.ch - 022/900.30.30 - www.secontroles.ch

Société fille de SEContrôles SA



De : Orestis Zacharakis <orestis.zacharakis@bernardi-bongard.ch>

Date : jeudi, 12 décembre 2024 à 14:58

À : <mail@ecotoxic.ch>

Objet : Re: NYON - Route de Genève 11 - Diagnostique Amiante transfo villa

Bonjour,

Ci-joint les anciens plans.

Avec mes meilleures salutations.

Orestis ZACHARAKIS
Bernardi & Bongard Architectes SA
1272 Genolier
Bureau: 022/366.86.66

Direct: 022/366.86.65

Le 11.12.2024 à 11:31, Orestis Zacharakis a écrit :

Bonjour Monsieur Dupraz,

Comme demandé par SMS, ci-joint le plan, 2 photos et ci-dessous les coordonnées :

Adresse :

Route de Genève 11
1260 Nyon

Propriétaire (mais ne vivant pas encore dedans) :

Madame Kyriaki Chatziioannidou
Route des Tattes d'Oie 57
1260 Nyon

Avec mes meilleures salutations.

Orestis ZACHARAKIS
Bernardi & Bongard Architectes SA
1272 Genolier
Bureau: 022/366.86.66
Direct: 022/366.86.65



Administration cantonale vaudoise

Dépôt d'un rapport de diagnostic amiante sur la plateforme de Gestion des diagnostics amiante

Informations relatives à votre demande

Date et heure de dépôt : 08.01.2025 10:29

Notre référence : 8RLIIE-LMMIN1

Base légale

Numéro CAMAC 238834

Utilisateur CAMAC BERBON1272

E-mail du mandataire (ingénieur / architecte) architecture@bernardi-bongard.ch

Etendue du diagnostic Partiel (bâtiments type 71 72 78 81 82) (cas E)*

Le diagnostiqueur est sur la liste du FaCH Oui

Le cahier des charges ASCA est respecté Oui

Le propriétaire est d'accord de publier le rapport sur Internet Non

J'atteste avoir pris connaissance des conditions légales liées à la problématique amiante et je m'engage à les faire respecter et à en informer qui de droit. Oui

Bâtiment

Bâtiment concerné par l'expertise amiante

Numéro ECA : 2606
Description du bâtiment : Habitation
Numéro Commune cantonal : 246
Numéro EGID : 812221
Rue : Rte de Genève
Numéro de rue : 11
NPA, localité : 1260 Nyon
Coordonnées X : 2507250
Coordonnées Y : 1136646

Propriétaire du bâtiment

Nom, prénom : CHATZIOANNIDOU, KYRIAKI
Rue : Route des Tattes d'Oie 57
NPA, localité : 1260 Nyon
Téléphone : 079 852 60 07
E-mail : kchatzioannidou@gmail.com



Administration cantonale vaudoise

Mandataire (ingénieur /
architecte)

Raison sociale : BERNARDI & BONGARD ARCHITECTES SA
Nom, prénom : BONGARD, JACQUES
Rue : Chemin de Champ Poury 4
NPA, localité : 1272 Genolier
Téléphone : 0223668666
E-mail : architecture@bernardi-bongard.ch

Amiante

Diagnostiqueur

Raison sociale : Ecotoxic Sàrl
Prénom : Gilles
Nom : Houpert
Rue : Route de Saint-Cergue
Numéro de rue : 309
NPA, localité : 1260 Nyon
Téléphone : 022 900 30 30
E-mail : mail@ecotoxic.ch

Type de publication	Liée à une demande d'autorisation
Présence d'amiante	Oui
Type de diagnostic	Avant-travaux
Assainissement	Présence d'éléments en priorité II, Présence d'éléments en priorité III
Assainissement calculé	Présence d'éléments en priorité II
Photo du bâtiment	20241127_135648.jpg
Rapport de diagnostic amiante	238834 - Rapport de diagnostic DA2024.155.R1.pdf

Récapitulatif

Je confirme l'exactitude des
informations ci-dessus

Oui



Ecotoxich Sàrl

Environnement & énergétique

Rapport de diagnostic des polluants

Diagnostic partiel



Données générales

ID rapport	DA2024.155.R1 Route de Genève 11, 1260 Nyon
Version	1.0
Diagnostic partiel	Oui
Type d'inspection	Avant travaux
Assainissement	Non
Date inspection	12.12.2024
Evaluation avec conditions	Non
Polluants	Amiante

Coordonnées

Expert(s)	Gilles Houpert - Ecotoxich Sàrl société fille de SEContrôles SA
Laboratoire(s)	Toxicologie analytiques solutions Sàrl Rue du Pré-de-la-Fontaine 19 1242 Satigny

Bâtiment

Objet	Maison individuelle. Surélévation
Année de construction du bâtiment	en 1982
Bien-fond / Parcelle	1482
ECA	2606
Adresse	Route de Genève 11 1260 Nyon

Donneur(s) d'ordre(s)

Donneur d'ordre(s) 1 **Bernardi & Bongard Architectes SA**
Orestis ZACHARAKIS
Chemin de Champ Poury
1272 Genolier

Propriétaire(s)

Propriétaire 1 **Madame**
Kyriaki Chatziioannidou
Route des Tattes d'Ole 57
1260 Nyon

Table des matières

Rapport de la visite	4
Données techniques	7
Situations dangereuses	8
Réserves	9
Légende des fiches	10
Liste des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante	11
Remarques générales	18
Annexe 1	19
Plans et localisation des éléments	19
Annexe 2	30
Analyses laboratoire amiante	30

Rapport de la visite

Étendue du diagnostic :

Objectif du diagnostic : dresser une synthèse des matériaux contenant des polluants

Etendue du diagnostic : diagnostic de la totalité l'enveloppe et des locaux impactés par les travaux de surélévation (Diagnostic avant-travaux (AvT) partiel conformément au complément n°13/18 de la directive amiante état de Vaud)

Informations transmises par le mandant : projet de surélévation

Historique du bâtiment connu par le diagnostiqueur : le bâtiment a été construit en 1982

Les plans des locaux expertisés figurent en annexe N°1 et permettent de visualiser l'étendue du diagnostic. Une expertise complémentaire sera à prévoir en cas de travaux portant sur les zones non diagnostiquées pouvant figurer dans le chapitre « Réserves ». Aucun travail ne pourra être effectué dans celles-ci.

Contraintes de l'intervention	OUI	NON
Locaux occupés lors de l'expertise		X
Le D.O. demande des prélèvements discrets	X	
Encombrement des locaux		X
Projet soumis à autorisation ou mise à l'enquête	X	
Remarques : RAS		

Date inspection préliminaire :

Date de l'inspection : 12.12.2024

Experts : Expert en polluants Gilles Houpert - Ecotoxik Sàrl société fille de SEContrôles SA

Laboratoire : Toxicologie analytiques solutions Sàrl

Nombre de matériaux susceptibles de contenir des polluants : 30

Nombre d'échantillons envoyés au laboratoire : 13

Nombre d'échantillons avec des substances dangereuses : 3

Conclusions

Voir page suivante pour les conclusions des matériaux susceptibles de contenir des polluants.
Le donneur d'ordre a pour obligation de communiquer les résultats du diagnostic à toute entreprise et personne devant intervenir lors de travaux.

Résumé des matériaux contenant de l'AMIANTE

Locaux avec amiante

Liste des matériaux contenant de l'amiante selon analyse ou avis d'expert :

Matériaux	Localisation	Quantité
Colle de carrelage	Rez-de-chaussée - WC	2,5 m ²

Liste des matériaux contenant de l'amiante par défaut de prélèvement ou d'accessibilité pour lesquels le diagnostiqueur n'a pas démontré qu'ils ne sont pas pollués :

Matériaux	Localisation
Mastic de fenêtre non impacté par les travaux	Façades
Probabilité de trouver des matériaux sous chape	Rez-de-chaussée

Les matériaux susceptibles de contenir de l'amiante sont considérés comme amiantés par défaut de prélèvements jusqu'à preuve du contraire.

Procéder à des analyses complémentaires avant toute intervention sur les matériaux listés dans le précédent tableau.

Retrait et élimination des matériaux amiantés :

Le degré d'urgence de l'assainissement ainsi que le type d'entreprise habilitée à retirer les éléments amiantés (instruite ou spécialisée dans le désamiantage) sont renseignés sur les fiches d'identification des matériaux.

Liste des entreprises agréées sur le site internet de la SUVA.

Rédaction d'un PRC et annonce des travaux (SUVA et Inspection des chantiers) 10 jours minimum avant le début des travaux.

Mise en oeuvre et méthodes selon la directive amiante Suisse CFST 6503 et les fiches thématiques SUVA.

Valorisation ou mise en décharge conformément au droit en vigueur (OLED), la filière d'élimination est déterminée sur la fiche d'identification du matériau amianté selon "Aide à l'exécution intercantonale AERA v.1.02 - décembre 2016"

Contrôle après assainissement : Mesure libératoire selon norme VDI 3492 (contrôle visuel et mesure d'air). Ces contrôles doivent impérativement être effectués par un expert indépendant reconnu par les autorités cantonales.

Locaux concernés par les contrôles après assainissement :

Rez-de-chaussée - WC

Résumé des polluants non expertisés :

Résumé des matériaux contenant des PCB

PCB non expertisé

Sur demande du mandant, les locaux, installations, matériaux susceptibles de contenir des PCB n'ont pas été expertisés.

Les PCB peuvent être absorbés par l'air que nous respirons, mais aussi par ingestion et par simple contact avec la peau. Les PCB sont difficilement dégradables et s'accumulent dans la chaîne alimentaire.

Résumé des peintures contenant du PLOMB

Plomb non expertisé

Sur demande du mandant, les locaux, peintures susceptibles de contenir du Plomb n'ont pas été expertisés.

Lors du retrait de la peinture, celle-ci est à remettre à une entreprise agréée comme déchet spécial. Le code OMoD est dépendant de la méthode de retrait de la peinture.

Résumé des matériaux contenant des HAP

HAP non expertisé

Sur demande du mandant, les locaux, matériaux susceptibles de contenir des HAP n'ont pas été expertisés.

Lors d'une élimination en UIOM ou en cimenterie, il n'est pas nécessaire d'analyser les HAP.

Résumé des isolations contenant des HBCD

HBCD non expertisé

Sur demande du mandant, les locaux, matériaux susceptibles de contenir du HBCD n'ont pas été expertisés.

Le recyclage des matériaux isolants concernés par les HBCD n'est pas permis, à moins qu'une analyse prouve que le matériau ne contient pas d'HBCD.

Données techniques

Le présent rapport de diagnostic permet au maître d'ouvrage de connaître les risques liés à la présence de polluants et d'en informer les entreprises et/ou utilisateurs avant de procéder à des travaux.

Les recommandations pour le suivi et l'assainissement des polluants se basent sur la législation et les recommandations en vigueur au moment de la rédaction du rapport de diagnostic.

Si une demande d'autorisation ou des travaux sur des éléments contenant des polluants devaient être effectués ultérieurement, le maître d'ouvrage devra s'informer si les bases légales et les directives ont changées. Le dossier de demande d'autorisation doit respecter la réglementation en vigueur au moment de sa dépose.

En cas de découverte d'un matériau suspect non décrit dans ce présent rapport, lors de démontages ou de démolition, il est impératif de réaliser des investigations ou des analyses complémentaires afin d'éviter tous dangers de contamination pour les intervenants et pour l'environnement.

Méthode de l'expertise :

L'expertise des polluants du bâtiment a été réalisée par un expert agréé ASCA-VABS & FACH qui élabore un état des lieux des matériaux pouvant contenir des substances dangereuses de manière neutre et minutieuse. L'opération consiste à repérer toutes les substances toxiques afin d'éviter tous dangers de contamination en cas de travaux ou pour une utilisation normale des locaux.

Pour une raison d'impartialité, les échantillons sont analysés par un laboratoire indépendant et accrédité. Les résultats obtenus ne sauraient engager la responsabilité de **Ecotoxik Sàrl**. Le principe de précaution sera appliqué en cas de résultats contradictoires.

Les matériaux non visibles et non accessibles, par exemple dans le gros œuvre, sont impossibles à déceler sans une importante destruction.

Stratégie d'échantillonnage :

Tous les matériaux susceptibles de contenir des polluants ont été prélevés.

Situations dangereuses

Danger dû à la présence d'amiante :

L'inhalation de fibres d'amiante présente un risque pour la santé. Dans ce contexte, lorsque des travaux sont entrepris sur des éléments amiantés, il est obligatoire de faire intervenir une entreprise de désamiantage qui se chargera d'éliminer les matériaux dangereux.

Pour déterminer l'urgence de l'assainissement, une classification a été établie par le Forum Amiante Suisse (FACH) :

Degré d'urgence	Mesures à prendre
I. Ordonner l'assainissement	<ul style="list-style-type: none"> • Lancer Immédiatement les travaux d'assainissement • Prendre évent. des mesures temporaires ou d'urgence • Effectuer évent. des mesures de qualité de l'air
II. Recommander des mesures d'assainissement	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer l'assainissement au plus tard avant le lancement d'autres travaux • Procéder à une réévaluation en cas d'incidents, de modification de l'utilisation des locaux ou au plus tard après 2 à 5 ans • Effectuer évent. des mesures de qualité de l'air
III. Prendre note de la nécessité d'un assainissement	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer l'assainissement avant de lancer d'autres travaux • Procéder à une réévaluation en cas d'incidents ou de modification de l'utilisation des locaux

Le degré d'urgence repose sur le potentiel de libération des fibres d'amiante et le niveau d'exposition des personnes.

Pour chaque élément amianté repéré lors de l'expertise, un degré d'urgence est défini. Cette information figure sur les fiches d'identification des matériaux.

Attention, l'expertise révèle que les éléments suivants présentent un degré d'urgence de Niveau 1 (ordonner l'assainissement) :

Matériaux	Localisation
Aucune situation potentiellement dangereuse pour les occupants	

Réserves

Aucune réserve.

Légende des fiches

Type de matériel	F	Flocage
	C	Calorifugeage
	FP	Faux-plafond
	FA	Faiblement aggloméré
	SOL	Sol
	NFA	Fortement aggloméré
Évaluateur	L	Déterminé par le laboratoire
	E	Déterminé par expert
	D	Déterminé par default
	T	À définir
Localisation sur les plans	Bleu	Élément ne contenant pas d'amiante, métaux lourds, PCB, HAP ou HBCD
	Rouge	Élément contenant de l'amiante
	Jaune	Élément contenant des métaux lourds
	Violet	Élément contenant du PCB
	Bleu clair	Élément contenant du HAP
	Rose	Élément contenant du HBCD
Polluants	PCB	Polychlorobiphényles
	ML	Métaux lourds
	HAP	Hydrocarbures aromatiques polycycliques
	HBCD	Hexabromocyclododécane
Liste des matériaux	Ev	Evaluateur
	D.U.A.	Degré d'urgence d'assainir
	M.A.	Mesure d'assainissement

Liste des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante

Localisation			Élément					Résultats		FaCH	Filière d'élimination et conditionnement	Remarque	
ID plan	Etage	Local	No.	Matériaux	Quantité approximative	Type de matériau	Echantillon prélevé	Résultat	Ev	Fiche	D. U. A.		
Rez inférieur	Rez inférieure	Local technique	0001	Plafond béton brut RAS			Non	Négatif	E				
Rez inférieur	Rez inférieure	Local technique	0002	Peinture murs	m²	NFA	Oui	Négatif	L				
Rez inférieur	Rez inférieure	Local technique. + couloir	0003	Peinture de sol	12 m²	NFA	Oui	Négatif	L				
Rez inférieur	Rez inférieure	Local technique	0004	Installations techniques récentes RAS			Non	Négatif	E				
Rez inférieur	Rez inférieure	Dégagement	0005	Revêtements plafond & murs récents RAS			Non	Négatif	E				
Rez inférieur	Rez inférieure	Dégagement	0006	Colle de parquet		NFA	Oui	Négatif	L				
Rez inférieur	Rez inférieure	WC / Douche	0007	Plafond béton plâtre RAS			Non	Négatif	E				
Rez inférieur	Rez inférieure	WC / Douche	0008	Colle de faïence	9 m²	NFA	Oui	Négatif	L				
Rez inférieur	Rez inférieure	WC / Douche	0009	Colle de carrelage	4,3 m²	NFA	Oui	Négatif	L				
Rez supérieur	Rez supérieur	Garage	0010	Crépi fin intérieur murs & plafond	m²	NFA	Oui	Négatif	L				
Rez supérieur	Rez supérieur	Garage	0011	Peinture de sol	14,7 m²	NFA	Oui	Négatif	L				
Rez supérieur	Rez supérieur	Garage	0012	Tableau électrique PVC RAS			Non	Négatif	E				
Rez supérieur	Rez supérieur	Garage	0013	Boitier intro électrique RAS			Non	Négatif	E				

Localisation			Élément					Résultats			FaCH	Remarque	
ID plan	Étage	Local	No.	Matériaux	Quantité approximative	Type de matériau	Echantillon prélevé	Résultat	Ev	Fiche	D.U.A		Filière d'élimination et conditionnement
Façades	Façades	Garage + sous-sol	0014	Mastic de fenêtre non impacté par les travaux	1 Unité(s)	NFA	Non	a	D	1	II	Décharge type E, double emballage « amiante »	Non impacté par les travaux. Dans l'intervale ce matériau est considéré amianté par défaut de prélèvement
Façades	Façades	Garage	0015	Aucune masse d'égalisation visible			Non	Négatif	E				
Rez supérieur	Rez supérieur	WC	0016	Colle de faïence (3 couches)	8,6 m ²	NFA	Oui	Négatif	L				
Rez supérieur	Rez supérieur	WC	0017	Colle de carrelage	2,5 m ²	NFA	Oui	a	L	2	III	Décharge type E, double emballage « amiante »	Probable ancienne colle non assainie sous carrelage récent
Rez supérieur	Rez supérieur	Tout le RDC	0018	Probabilité de trouver des matériaux sous chape		NFA	Non	a	D	3	III	Décharge type E, double emballage « amiante »	Matériau inaccessible / caché ou sondage très destructif. Dans l'intervale il est considéré amianté par défaut de prélèvement. Procéder à des analyses complémentaires si nécessaire lors de la découverte d'un nouveau matériau

Localisation			Élément					Résultats		FaCH		Remarque
ID plan	Étage	Local	No.	Matériaux	Quantité approximative	Type de matériau	Echantillon prélevé	Résultat	Ev/Fiche	D.U.A.	Filière d'élimination et conditionnement	
Combles	Combles	Combles	0019	Parquet flottant RAS			Non	Négatif	E			
Combles	Combles	Combles	0020	Rien à signaler sous parquet flottant			Non	Négatif	E			Isolation laine minérale
Combles	Combles	Combles	0021	Crépi intérieur pignons		NFA	Oui	Négatif	L			
Combles	Combles	Combles	0022	Isolation laine minérale + papier contre pignons RAS			Non	Négatif	E			
Combles	Combles	Combles	0023	Lambris bois rampants RAS			Non	Négatif	E			
Façades	Façades	Sous-toiture	0024	Isolation laine minérale + papier RAS			Non	Négatif	E			
Façades	Façades	Sous-toiture	0025	Médium bois RAS			Non	Négatif	E			
Toiture	Toiture	Toiture	0026	Tuiles terre-cuite sur litelage bois RAS			Non	Négatif	E			
Façades	Façades	Façades	0027	Crépi extérieur	m ²	NFA	Oui	Négatif	L			
Façades	Façades	Façades	0028	Crépi extérieur	m ²	NFA	Oui	Négatif	L			
Façades	Façades	Façades	0029	Peinture extérieure sous-bassement	m ²	NFA	Oui	Négatif	L			
Façades	Façades	Façades	0030	Fenêtre de toit + RDC récentes RAS		NFA	Non	Négatif	E			

Fiche d'identification des éléments contenant des substances dangereuses
Fiche 1: Mastic de fenêtre non impacté par les travaux

Localisation		Élément		Amiante	
ID plan	Façades	ID élément	0014	Quantité approximative	1 Unité(s)
		Étage	Façades	Évaluateur	Défaut
Local	Garage + sous-sol	Échantillon prélevé	Non	Contient de l'amiante	a
		Type de matériau	NFA		



Attention, s'informer sur les consignes de sécurité avant d'intervenir sur cet élément

Degré d'urgence d'assainissement selon FaCH

1 ^{re} étape				2 ^e étape			3 ^e étape	
Type d'amiante	Etat de la surface	Influences de extérieures	Total évaluation du matériau	Type et fréquence d'utilisation des locaux	Localisation du matériau	Evaluation de l'utilisation des locaux	Degré d'urgence des mesures à prendre	Mesure d'urgence conseillée
1	0	1	2	2	1	A	II	Non

Mesure d'assainissement à prendre

Retrait par une entreprise spécialisée dans le désamiantage. Elimination et assainissement des locaux selon la directive CFST 6503 ainsi que la législation cantonale et fédérale en vigueur. Décharge type E

Filière d'élimination et conditionnement

Décharge type E, double emballage « amiante »

Remarque

Non impacté par les travaux. Dans l'intervalle ce matériau est considéré amianté par défaut de prélèvement

Fiche d'identification des éléments contenant des substances dangereuses
Fiche 2: Colle de carrelage

Localisation		Élément		Amiante	
ID plan	Rez supérieur	ID élément	0017	Quantité approximative	2,5 m ²
		Étage	Rez supérieur	Évaluateur	Laboratoire
Local	WC	Échantillon prélevé	Oui	Contient de l'amiante	a
		Type de matériau	NFA		



Attention, s'informer sur les consignes de sécurité avant d'intervenir sur cet élément

Degré d'urgence d'assainissement selon FaCH

1 ^{re} étape				2 ^e étape			3 ^e étape	
Type d'amiante	Etat de la surface	Influences de extérieures	Total évaluation du matériau	Type et fréquence d'utilisation des locaux	Localisation du matériau	Evaluation de l'utilisation des locaux	Degré d'urgence des mesures à prendre	Mesure d'urgence conseillée
1	0	0	1	2	3	C	III	Non

Mesure d'assainissement à prendre

Retrait par une entreprise spécialisée dans le désamiantage. Elimination et assainissement des locaux selon la directive CFST 6503 ainsi que la législation cantonale et fédérale en vigueur. Décharge type E

Filière d'élimination et conditionnement

Décharge type E, double emballage « amiante »

Remarque

Probable ancienne colle non assainie sous carrelage récent

Fiche d'identification des éléments contenant des substances dangereuses
Fiche 3: Probabilité de trouver des matériaux sous chape

Localisation		Élément		Amiante	
ID plan	Rez supérieur	ID élément	0018	Quantité approximative	
		Étage	Rez supérieur	Évaluateur	Défaut
Local	Tout le RDC	Échantillon prélevé	Non	Contient de l'amiante	a
		Type de matériau	NFA		



Zone dangereuse susceptible de contenir des polluants.

Photo non disponible.

Attention, s'informer sur les consignes de sécurité avant d'intervenir sur cet élément

Degré d'urgence d'assainissement selon FaCH

1 ^{re} étape				2 ^e étape			3 ^e étape	
Type d'amiante	Etat de la surface	Influences de extérieures	Total évaluation du matériau	Type et fréquence d'utilisation des locaux	Localisation du matériau	Evaluation de l'utilisation des locaux	Degré d'urgence des mesures à prendre	Mesure d'urgence conseillée
1	0	0	1	2	3	C	III	Non

Mesure d'assainissement à prendre

Retrait par une entreprise spécialisée dans le désamiantage. Elimination et assainissement des locaux selon la directive CFST 6503 ainsi que la législation cantonale et fédérale en vigueur. Décharge type E

Filière d'élimination et conditionnement

Décharge type E, double emballage « amiante »

Remarque

Matériau inaccessible / caché ou sondage très destructif. Dans l'intervale il est considéré amiante par défaut de prélèvement. Procéder à des analyses complémentaires si nécessaire lors de la découverte d'un nouveau matériau

Remarques générales

Ecotoxix Sàrl est une société fille de **SEContrôles SA**

Les connaissances liées à la présence de polluants dans les matériaux sont en constante évolution. Ce rapport est basé sur l'état des connaissances techniques, scientifiques et du cadre légal applicable au moment de sa réalisation. L'expert **Ecotoxix Sàrl** membre de l'**ASCA** participe activement aux formations continues pour mettre à jour ses connaissances. L'une des conditions impératives à l'inscription sur la liste des diagnostiqueurs du «Forum Amiante Suisse (**FACH**) est la réussite de l'**examen national**.

Des sondages pour prises d'échantillons sont exécutés. En aucun cas, l'expertise commandée ne bénéficie d'une indemnisation ou d'une réparation pour dommage ou préjudice invoqué par le client. Suite aux sondages destructifs effectués par **Ecotoxix Sàrl** et obligatoires dans le travail de mandat confié, l'exécution et les frais de remise en état incombent au mandant/client direct. **Ecotoxix Sàrl** n'effectue que des relevés de surfaces et des quantités de matériaux pollués, à titre indicatif et approximatif.

En cas de découverte d'un matériau suspect non décrit dans ce présent rapport, lors de démontages ou démolition, il est impératif de réaliser des investigations ou des analyses complémentaires afin d'éviter tous dangers de contamination pour les intervenants et pour l'environnement.

Le présent rapport répond aux directives et recommandations suivantes :

- Directives cantonales du SABRA (GE)
- Directives d'application de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (VD)
- Cahier des charges de l'ASCA-VABS
- Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets « OLED »
- Aide à l'exécution de l'art. 16 OLED, module des chets de chantiers
- Directive CFST N°6503 – édition décembre 2008
- Détermination du degré d'urgence d'assainir selon le FACH, R.f. Suva : 2891
- Ordonnance sur les travaux de construction (OTConst 2022)
- État de la technique source - www.polludoc.ch

Obligation cantonale vaudoise :

En vertu de l'art. 5 des Directives d'application de la LATC, l'obligation de déposer sur la plateforme de Gestion des Diagnostics Amiante (GDA) accessible via ACTIS, votre rapport amiante sous forme électronique (<http://www.actis.vd.ch/>).

Après les travaux d'assainissement, le rapport de diagnostic existant « avant travaux » doit être mis à jour. Cette obligation ne s'applique pas aux démolitions complètes des bâtiments. Si cela n'est pas possible, un nouveau rapport doit être rédigé. La mise à jour du rapport doit être effectuée par le diagnostiqueur **Ecotoxix Sàrl** inscrit sur la liste du FACH.



Expert en polluants

Gilles Houpert - Ecotoxix Sàrl société fille de SEContrôles SA

Annexe 1

Plans et localisation des éléments

Amiante

ID plan	Rez inférieur
Étage	Rez inférieure

Sur tout l'étage

Réserves

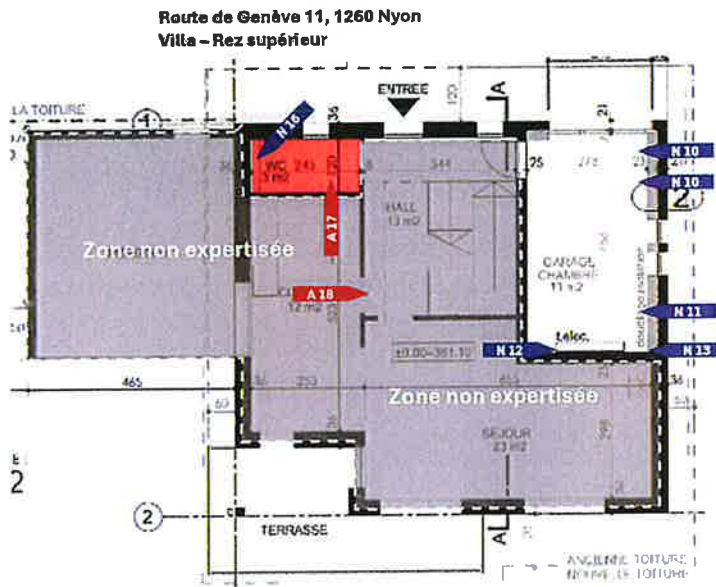
Échantillons

N1	Plafond béton brut RAS	
N2	Peinture murs	NFA
N3	Peinture de sol	NFA
N4	Installations techniques récentes RAS	
N5	Revêtements plafond & murs récents RAS	
N6	Colle de parquet	NFA
N7	Plafond béton platre RAS	
N8	Colle de faïence	NFA
N9	Colle de carrelage	NFA

ID plan	Rez supérieur
Étage	Rez supérieur

Légende

A	Contient de l'amiante
N	Ne contient pas de l'amiante
Assaini	Assaini
N A	Présence d'amiante à évaluer
R	Réserve



Par soucis de lisibilité les éléments contenant des polluants par défaut ne sont pas représentés en couleur sur le plan

Amiante

ID plan	Rez supérieur
Étage	Rez supérieur

Sur tout l'étage

Réserves

Échantillons

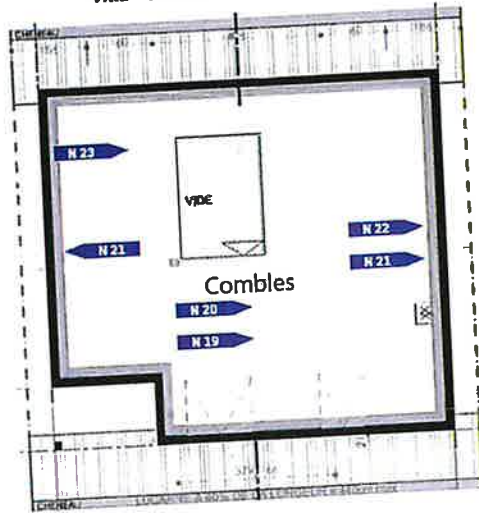
N10	Crépi fin intérieur murs & plafond	NFA
N11	Peinture de sol	NFA
N12	Tableau électrique PVC RAS	
N13	Boitier intro électrique RAS	
N16	Colle de faïence (3 couches)	NFA
A17	Colle de carrelage	NFA
A18	Probabilité de trouver des matériaux sous chape	NFA

ID plan	Combles
Étage	Combles

Légende

A	Contient de l'amiante
N	Ne contient pas de l'amiante
R	Assaini
N A	Présence d'amiante à évaluer
R	Réserve

Route de Genève 11, 1260 Nyon
Villa - Combles



Amiante

ID plan	Combles
Étage	Combles

Sur tout l'étage

Réserves

Échantillons

N19	Parquet flottant RAS	
N20	Rien à signaler sous parquet flottant	
N21	Crépi intérieur pignons	NFA
N22	Isolation laine minérale + papier contre pignons RAS	
N23	Lambris bois rempants RAS	

Amiante

ID plan	Toiture
Étage	Toiture

Sur tout l'étage

-

Réserves

-

Échantillons

N26	Tuiles terre-cuite sur litelage bois RAS	
-----	------------------------------------------	--

ID plan	Façades
Étage	Façades

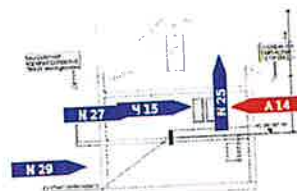
Légende

A	Contient de l'amiante
N	Ne contient pas de l'amiante
R	Assaini
N.A	Présence d'amiante à évaluer
R.	Réserve

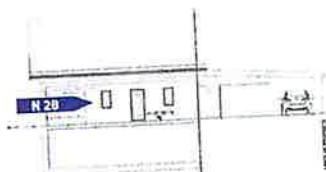
Route de Genève 11, 1260 Nyon
Façades



FACADE NORD-OUEST



FACADE SUD-EST



FACADE NORD



FACADE SUD-OUEST

Par soucis de lisibilité les éléments contenant des polluants par défaut ne sont pas représentés en couleur sur le plan

Amiante

ID plan	Façades
Étage	Façades

Sur tout l'étage

Réserves

Échantillons

A14	Mastic de fenêtre non impacté par les travaux	NFA
N15	Aucune masse d'égalisation visible	
N24	Isolation laine minérale + papier RAS	
N25	Médium bois RAS	NFA
N27	Crépi extérieur	NFA
N28	Crépi extérieur	NFA
N29	Peinture extérieure sous-bassement	NFA
N30	Fenêtre de toit + RDC récentes RAS	NFA

Annexe 2

Analyses laboratoire amiante

TOXIAS

Rue du Pré-de-la-Fontaine 19
1242 SATIGNY

Responsable de laboratoire :
Dr. Alessandro Menini

Alessandro Menini

Client: Ecotox Sarl
Rte de Saint-Cergue
1260 NYON



Dossier 24 2571

Réf. Client: DA2024.155.R1 Route de Genève 11, 1260 Nyon

Version du Rapport	1
Date de réception	12.12.2024
Date d'analyse	13.12.2024
Date d'édition du Rapport	14.12.2024
Technique d'analyse	MEB/EDX
Version du software	2.9.5 (1390); 4.0 (1530)
Email client	mail@ecotox.ch

L'analyse réalisée se base sur les parties appropriées des normes ISO22822-1/VDI 3866-5. La méthode a été testée et a démontré une limite de détection < 0.05 % Sauf si précision du client, le laboratoire homogénéise l'échantillon si celui contient plusieurs éléments potentiellement amiantés. Pour des échantillons multicouches, la limite de détection est estimée < 0,2 %. Les échantillons sont gardés 3 mois après analyse. Les informations données par le client concernant les échantillons n'engagent que sa responsabilité. Les résultats et les conclusions s'appliquent à l'échantillon tel que reçu. Sans autorisation du client, Toxicologie analytique solutions ne divulguera aucune information sur ce rapport. Aucune reproduction de ce document n'est autorisée. Quelle que soit leur teneur en amiante, les matériaux contenant de l'amiante doivent être manipulés et éliminés correctement. Il n'existe pas en Suisse de limite légale de teneur en dessous de laquelle un matériau est considéré comme exempt d'amiante même si des quantités infimes sont mises en évidence. Pour toutes précisions sur les analyses, vous pouvez directement contacter le laboratoire par téléphone ou par e-mail.

R-7.8-1-9.0

RAPPORT D'ANALYSE AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° échantillon	IRAF Client	Description	Résultat	Remarques
24 347 0125	0002	Peinture murs	Amiante non détecté	-
24 347 0126	0003	Peinture de sol	Amiante non détecté	-
24 347 0127	0006	Colle de parquet	Amiante non détecté	-
24 347 0128	0008	Colle de faïence	Amiante non détecté	-
24 347 0128	0009	Colle de carrelage	Amiante non détecté	-
24 347 0129	0010	Crépi fin intérieur murs & plafond	Amiante non détecté	-
24 347 0130	0011	Peinture de sol	Amiante non détecté	-
24 347 0131	0016	Colle de faïence (3 couches)	AMIANTE DETECTE - Chrysotile	-
24 347 0132	0017	Colle de carrelage	Amiante non détecté	-
24 347 0133	0021	Crépi intérieur plafonds	Amiante non détecté	-
24 347 0134	0027	Crépi extérieur	Amiante non détecté	-
24 347 0135	0028	Crépi extérieur	Amiante non détecté	-
24 347 0136	0028	Peinture extérieure sous-bassement	Amiante non détecté	-
24 347 0137	0029			